

Sécurité et circulation routières

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

Délégation à la sécurité  
et à la circulation routières

**Arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2011**  
**portant nomination au Conseil supérieur de l'éducation routière**

NOR : IOCS1114638A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration en date du 1<sup>er</sup> juin 2011, sont nommées membres du Conseil supérieur de l'éducation routière en tant que représentants élus des professionnels exerçant dans le champ de la formation à la sécurité routière les personnes dont les noms suivent :

*En tant que représentants des responsables d'établissements*

MM. Patrice BESSONE, Michel SCHIPMAN et Daniel BLOT, pour le Conseil national des professions de l'automobile (CNPA).

MM. Philippe COLOMBANI et Joël CASSEGRAIN, pour l'Union nationale des indépendants de la conduite (UNIC).

M. Jean-Louis BOUSCAREN, pour l'Union nationale intersyndicale des enseignants de la conduite (UNIDEC).

*En tant que représentants des salariés*

Mme Monique GARANCHER, M. Philippe GUERIN et Mme Sarah BENZAQUI, pour la Chambre nationale des salariés responsables de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière (CNSR).

MM. Jacques BRASSEUR et Étienne CHARROING, pour l'Union nationale indépendante des salariés de l'enseignement de la conduite (UNISDECA).

Mme Chantal LEGRAND, pour la Fédération nationale des enseignants de la conduite (FNEC).